

Plan d'action EDI en recherche (2023-2026) - Version abrégée

Axe 1 : Développer une culture EDI dans les équipes de recherche

Objectif 1 - Appuyer les chercheuses et chercheurs ainsi que les étudiantes et étudiants aux cycles supérieures dans l'intégration de l'EDI à leur programmation de recherche afin de favoriser l'innovation inclusive
Objectif 2 - Renforcer l'expertise du Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC) sur l'EDI en recherche afin de réviser adéquatement les demandes de subvention soumises par le corps professoral
Objectif 3 - Favoriser l'accessibilité du contenu EDI recherche pour la communauté en développant l'Intranet et les pages Web publiques EDI du SARIC
Objectif 4 - Mettre en place une communauté de pratique EDI en recherche

Axe 2 : Développer une stratégie d'appui institutionnelle pour la recherche autochtone

Objectif 1 - Mettre à profit l'expertise de centres, groupes et équipes de recherche UdeS sur la recherche autochtone
Objectif 2 - Renforcer l'expertise du SARIC sur la recherche autochtone afin de réviser adéquatement les demandes de subvention soumises par le corps professoral

Axe 3 : Assurer une vigie des occasions de développement EDI recherche

Objectif 1 – Encourager nos chercheuses et chercheurs à obtenir des reconnaissances en matière d'EDI
Objectif 2 - Identifier les obstacles persistants du corps professoral de recherche et y remédier
Objectif 3 – Établir un portrait des barrières vécues par les étudiantes et étudiant de 2 ^e et 3 ^e cycles en recherche appartenant à des groupes désignés, en sollicitant les principaux services qui travaillent déjà à recueillir ces données pour prioritairement favoriser un arrimage institutionnel et ensuite dresser des pistes d'action

Axe 4 : Réaliser les actions récurrentes prévues au Plan d'action d'équité pour les programmes interorganismes fédéraux (2017-2022) qui doivent se poursuivre jusqu'à l'atteinte des cibles définies par le Programme des chaires de recherche du Canada (PCRC) en 2029

Objectif 1 – Maintenir les actions du Plan (2017-2022) jusqu'en 2029
1) Réaliser une analyse de contexte pour identifier les obstacles persistants et mettre en place des actions pour résoudre les problématiques soulevées (3 sondages)
2) Encourager les membres de la communauté universitaire à faire connaître leurs interrogations ou leurs préoccupations en effectuant la promotion d'un point de chute dédié aux questions relatives à l'EDI
3) Procéder à la reddition de compte à la population sur le site web, mettre à jour le plan d'action et rédiger le rapport d'étape
4) Mettre à jour les documents officiels (politiques, directives, normes EDI), tel qu'exigé dans la reddition de compte